

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 DECEMBRE 2021
RESULTATS DES VOTES**

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la médiathèque La Passerelle, 18, Rue Paul Bert à La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Christophe BROCHARD, François BOUCLY, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (avant son départ à 20h00), Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 21h27), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Valérie ARGOUD, Danielle BISILLON, Jean-Marc BOUVET (à son départ à 20h00), Estela GARCIA, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 21h27), Corinne MAGNIN, Gérard MATHAN, Fabien RAJON, Céline REVOL, Véronique SEYCHELLES, Corinne TIRARD.
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Philippe LATOUR donne pouvoir à Magali GUILLOT, Jean-Pierre LOVET donne pouvoir à Isabelle FERROUD, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Claire DURAND, Nicolas SOLIER donne pouvoir à Patrick BLANDIN.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCES-VERBAL

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2021.

Arrivées de Philippe GUERIN à 18h46 et de Géraldine STIVAL à 18h50. Le quorum est modifié.

DELIBERATIONS

Sortie de Bernard BADIN à 18h52, afin de ne pas participer au débat et au vote, en raison de son statut au sein d'Energ'Isère, au titre de TE38.

1. DIRECTION GENERALE

Développement durable opérationnel

1.1 (1576-2021-257) Projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 2 abstentions)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit d'autoriser la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à mener des échanges exclusifs avec la SEML ÉNERG'ISÈRE dans le but de poursuivre la phase d'étude préalable des projets pressentis, à approuver la participation de la Communauté de Communes au capital de la société qui portera les projets d'ombrières sur le territoire à hauteur de 50 000 €, de désigner Madame la Présidente ou son représentant pour représenter la Communauté de Communes aux Assemblées Générales ainsi qu'au Comité de Direction de la future SAS, de l'autoriser ou son représentant à signer tout acte relatif à la participation de la Communauté de Communes au capital de la Société et à sa gestion ultérieure et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer les Conventions d'Occupation Temporaires de chaque site communautaire accueillant un projet photovoltaïque.

Retour de Bernard BADIN à 19h03.

1.2 (1577-2021-258) Participation financière de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au capital de NID'énergies et facilitations pour le déploiement de son activité

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Vice-président en charge du développement durable opérationnel

Il s'agit d'approuver la participation de la Communauté de Communes au capital de la société NID'énergies à hauteur de 5 000 €, imputé sur le budget 2021 de la collectivité, ainsi que le rôle de facilitateur de la Communauté de Communes pour soutenir l'activité de NID'énergies.

Politique d'accueil, mutualisation, dialogue sociétal

1.3(1578-2021-259) Modalités de composition et de fonctionnement du Conseil de Développement

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Cédric MILANI Vice-président en charge de la mutualisation, de la politique d'accueil, du dialogue sociétal

Il s'agit d'approuver le rôle, les modalités et le champ d'intervention du Conseil de Développement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, les principes de composition et de désignation des membres tels que définis, de fonctionnement et de gouvernance du Conseil de Développement.

1.4 Modification du règlement intérieur du Conseil de Développement des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Les élus communautaires décident à l'unanimité de reporter le présent projet.

Eau et assainissement

1.5 (1579-2021-260) Validation des tarifs eau et assainissement sur le périmètre du service de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ainsi que les tarifs annexes de prestations et de participations du service eau et assainissement

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit d'approuver les tarifs et redevances du service de l'eau et de l'assainissement applicables au 1^{er} janvier 2022.

2. RESSOURCES

Finances

2.1(1580-2021-261) Décision modificative n°02-2021

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter la Décision Modificative n°02-2021 du Budget Général.

Administration générale

2.2 (1581-2021-262) Désignation de délégués supplémentaires au SICTOM de la Région de Morestel

Election 1- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Départ de Jean-Marc BOUVET à 20h00. Le quorum est modifié.

Election 2 - Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 nul)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à l'élection des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal de collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Morestel (SICTOM de la région de Morestel), en raison de la compétence des Communautés de communes Les Vals du Dauphiné en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, transférée au SICTOM de Morestel au 1^{er} janvier 2022 et à l'élection de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants, dans le cadre du principe de représentation - substitution, au titre de la représentation issue de l'ancien SICTOM du Guiers, en raison de la compétence des Communautés de communes Les Vals du Dauphiné et de Val Guiers, en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, transférée au SICTOM de Morestel au 1^{er} janvier 2022.

Ressources Humaines

2.3 (1582-2021-263) Modification du tableau des effectifs – Décembre 2021 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, d'un technicien à temps complet, d'un agent de maîtrise à temps complet, d'un adjoint d'animation à 60% d'un temps complet, d'un adjoint d'animation à 80% d'un temps complet, d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'approuver la réaffectation du poste d'animateur au grade d'adjoint d'animation territorial à 60% de l'ALSH de Torchefelon à l'ALSH de Pont-de-Beauvoisin et d'approuver l'adoption du tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents).

Patrimoine communautaire, grands travaux

2.4 (1583-2021-264) Cession d'un véhicule Citroën Jumper de la Communauté de Communes au profit de la société UTILCAR

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit d'approuver la vente du véhicule Citroën Jumper immatriculé AA-726-VW pour un montant de 6 442 €, six mille quatre cent quarante-deux euros, véhicule vendu sans TVA, à l'entreprise UTILCAR.

Systèmes d'informations

2.5 (1584-2021-265) Refacturation des impressions aux associations ou partenaires utilisateurs des photocopieurs

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit de valider les tarifs d'impression tels que définis afin de refacturer aux associations ou partenaires utilisateurs des photocopieurs de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, dans le cadre de convention.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (1585-2021-266) Exonération de loyers Le CAP

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable pour l'annulation des loyers des 3 entreprises du CAP pour un montant total de 2 892€.

3.2 (1586-2021-267) Ouvertures dominicales 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales sur la base du calendrier transmis par les communes de La Tour du Pin et de Saint Jean de Soudain.

3.3 (1587-2021-268) Cession d'un terrain à l'entreprise StoneHedge sur le Parc Industriel D'Aoste (dit le PIDA) à Aoste (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles cadastrées sections Y n°330, 323, 104 et 326 entières et Y n°144, 256, 255, 107 et 103 pour partie d'une surface de 64 275 m², située sur la commune d'Aoste, à la société StoneHedge ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 70€ HT/m².

3.4 (1588-2021-269) Cession d'un terrain à l'entreprise ELEC LES ABRETS sur la ZA Etang de Charles, Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée 165 section AD n° 889 en partie d'une surface de 2 742 m², située sur la commune des Abrets en Dauphiné (Fitilieu), à la société ELEC LES ABRETS ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 20€ HT/m².

3.5 (1589-2021-270) Cession d'un terrain à l'entreprise SBI sur la ZA Etang de Charles située sur la commune des Abrets en Dauphiné (Fitilieu) (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section AD n° 922 d'une surface de 9 640 m², située sur la commune Les Abrets en Dauphiné, à la société SBI ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 20€ HT/m².

3.6 (1590-2021-271) Cession d'un terrain à l'entreprise H2P sur la ZA Mas de Perrière à Val de Virieu-Chélieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles cadastrées section AD n° 248 et 257 d'une surface de près de 1200 m², situées sur la commune de Val de Virieu, à la société H2P ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 20€ HT/m².

3.7 (1591-2021-272) Cession d'un terrain à l'entreprise RGE 38 sur la ZI Des Vallons à Rochetoirin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section B n° 819-820 d'une surface de 1 656 m², située sur la commune de Rochetoirin, à la société RGE 38 ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 20€ HT/m².

3.8 (1592-2021-273) Achat auprès de la commune de Saint André Le Gaz de terrains sur la ZA des Châtaigniers en vue de la vente à l'entreprise VILLETON (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 2 abstentions)

André GUICHERD et Magali GUILLOT ne prennent pas part au vote en raison de leur statut au sein de la commune.

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver l'achat des parcelles cadastrées sections C n°796, 798, 801, 804, 809 sur la commune de Saint André Le Gaz, moyennant le prix de 10 € HT/m².

3.9 (1593-2021-274) Subvention au Groupement des Entreprises du Canton de la Tour (GECT) pour l'année 2021

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 abstention)

José RODRIGUES ne prend pas part au vote en raison de son statut au sein de cet organisme.

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable au versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € au Groupement des Entreprises du Canton de La Tour au titre de l'année 2021.

3.10 (1594-2021-275) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les communes du Vals du Dauphiné concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de valider le principe de convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les communes du territoire concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

Tourisme, PDIPR

3.11 (1595-2021-276) Avenant n°1 à la convention d'occupation entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les Historiales pour l'année 2021 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique

Il s'agit de signer l'avenant à la convention d'occupation pour l'année 2021.

3.12 (1596-2021-277) Convention de partenariat 2022 Pass Futé entre les offices de tourisme Vals du Dauphiné et Yenne - Dent du Chat (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat 2022 Pass Futé entre les offices de tourisme Vals du Dauphiné et Yenne - Dent du Chat.

3.13 (1597-2021-278) Convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman 2021-2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique

Il s'agit de participer au partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman et d'approuver le contenu de la convention présentée et s'engager à verser un montant de 3 166,66 € réparti sur deux ans.

Habitat

3.14 (1598-2021-279) Annulation de la garantie d'emprunt accordée à la SEMCODA pour l'acquisition en VEFA de 18 logements PSLA situés Parc Bisso aux Abrets en Dauphiné (DEL 505-2018-123) (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'annuler la garantie d'emprunt définie par la délibération n°505-2018-123 du 3 mai 2018 accordée à SEMCODA pour l'opération Parc Bisso situé aux Abrets en Dauphiné.

3.15 (1599-2021-280) Subvention pour l'acquisition en VEFA de 6 logements - Alpes Isère Habitat - Rue Vincendon à La Tour du Pin (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Daniel VITTE ne prend pas part au vote en raison de son statut au sein de cet organisme

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 18 000 € à Alpes Isère Habitat pour l'acquisition en VEFA de 6 logements sociaux – Rue Vincendon à La Tour du Pin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

3.16 (1600-2021-281) Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 29 logements – SDH- Le Petit Martinet à Saint Clair de la Tour (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 1 603 522,80 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 2 672 538,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées.

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.1 (1601-2021-282) PETITE ENFANCE – Familles rurales de l'Isère - Grain d'Aile : versement de la subvention 2021 dans le cadre de la prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'accepter de verser à Familles Rurales de l'Isère, au titre de l'action LAEP GRAIN D'AILE le montant de 3 414 €, correspondant à la prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2020.

Départ de Max GAUTHIER à 21h27. Le quorum est modifié.

4.2 (1602-2021-283) ENFANCE – Règlement intérieur des accueils de loisirs intercommunaux (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (39 pour, 1 opposition, 8 abstentions)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'approuver le règlement intérieur des accueils de loisirs intercommunaux.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h40.